

FORMULAIRE ADHESION 2020

Pourquoi adhérer à l'AFG ?

Le glaucome est une maladie fréquente, affectant plus d'un million de personnes en France, mais néanmoins toujours mal connue.

L'information du malade dans ce cadre est primordiale car, en lui permettant de mieux comprendre les causes et ses conséquences sur la vision, elle l'aidera à mieux surmonter, lui fera prendre conscience de la nécessité d'observer avec soin la prise de son traitement et d'effectuer des contrôles réguliers.

Votre adhésion ?

Votre adhésion sera prise en considération dès réception du bulletin d'adhésion joint et dûment complété par vous-même : vous recevrez par retour du courrier ou par courriel un reçu fiscal.

Quelle est la durée de l'adhésion ?

L'adhésion est valable du **1er janvier au 31 décembre** de l'année en cours.

Combien coûte l'adhésion ?

Vous pouvez choisir entre plusieurs formules qui sont ci-dessous :

L'adhésion « simple » est de 10 €. Elle vous permet de recevoir notre brochure d'information du patient ainsi que nos bulletins d'information trimestriels par envoi numérique uniquement.

L'adhésion « soutien » est de 30 €. Elle vous permet de recevoir notre brochure d'information du patient ainsi que nos bulletins d'information trimestriels par envoi numérique uniquement, et apporte en plus un soutien de 20 euros pour les actions de l'AFG.

L'adhésion « bienfaiteur » est de 100 €. Elle vous permet de recevoir notre brochure d'information du patient ainsi que nos bulletins d'information trimestriels par envoi numérique uniquement, et apporte en plus un soutien de 90 euros pour les actions de l'AFG.

Les personnes n'ayant pas d'adresse électronique et souhaitant recevoir les bulletins d'information par courrier doivent souscrire à l'adhésion « soutien » ou « bienfaiteur » afin de permettre à l'AFG de couvrir les frais postaux.

Déduction fiscale

Vous pouvez déduire 66 % de votre don de votre impôt dans la limite de 20 % de vos revenus imposables. Si vous êtes imposable, 66 % de votre don et/ou adhésion à France Glaucome sont déductibles de votre impôt sur le revenu dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Par exemple, un don de 100 € ne vous revient qu'à 34 €.

• **Faire une adhésion par courrier**

Envoyez votre chèque à l'ordre de Association France Glaucome et adressez-le à Association France Glaucome – 41 avenue Edouard Vaillant – 92100 Boulogne-Billancourt accompagné du bulletin d'adhésion ci-dessous.

• **Faire une adhésion en ligne**

Effectuez votre paiement en ligne via la page « adhérer » de notre site internet : www.associationfranceglaucome.fr/adherer/

• **Faire une adhésion par virement**

Demandez le RIB de l'AFG par mail à cette adresse : assofrglaucome@gmail.com
Copie de votre ordre de virement est à nous adresser pour justificatif de versement.

Depuis sa création, l'Association France Glaucome agit pour sortir les patients de leur isolement, développer des actions nationales pour sensibiliser à la maladie, tout en poursuivant son soutien à la recherche.

Seule la générosité de nos adhérents/donateurs peut nous permettre de poursuivre les missions que nous nous sommes fixées pour lutter contre le glaucome.

Bulletin d'adhésion

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Tel :

Email :

Je souhaite soutenir l'AFG dans ses actions et adhère à l'association pour l'année 2020.

Je choisis la formule d'adhésion :

Adhésion « simple » à 10 € (pas d'envoi par la poste de tout le courrier que l'AFG vous adresse)

Adhésion « soutien » à 30 €

Adhésion « bienfaiteur » à 100 €

Dès réception de votre adhésion, un reçu fiscal vous sera adressé.

Association France Glaucome
41 avenue Edouard Vaillant, 92100 Boulogne-Billancourt
assofrglaucome@gmail.com / www.associationfranceglaucome.fr

Tél : + 33 (0)1.71.16.12.00 (répondeur)